



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19
DECEMBRE 2022**

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Villeneuve d'Ascq

L'an deux mil vingt-deux, le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 14 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Séance ouverte

Etaient présents : M. Alain BOUCKHUIT, M. Alain CARDON, Mme Anaëlle CHEVALIER, Mme Elysa D'ALESSANDRO, M. Michel DELEDALLE, M. Jean-Claude D'HALLUIN, Mme Bernadette HUYGHE, M. Eric SKYRONKA, M. Philippe SPELEERS, Mme Sophie VANBREMEERSCH, M. Benoît VANDYSTADT.

Absents : Mme Martha BOZEK, Mme Anne-Sophie CONSTANT, M. Alain DENIEUL, M. Patrick GOREZ, Mme Amandine MOREELS, Mme Hélène POLLET, Mme Marie-Christine SOLER, Mme Samia VERTAIN.

Secrétaire de séance : Mme Anaëlle CHEVALIER

La séance est ouverte à 19 heures.

- Désignation du secrétaire de séance – Eric SKYRONKA
- Appel des membres – Anaëlle CHEVALIER
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 07.12.2022 – Eric SKYRONKA
- Lecture de l'ordre du jour – Eric SKYRONKA

Délibération n°2022-51 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-58.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS MEL « LE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL » POUR LA RENOVATION ET L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MAIRIE.

Contexte :

- Le projet de rénovation de la mairie est un projet important du mandat 2020/2026. Les précédents mandats ont contribué à la construction des écoles, du bâtiment SEV et rénovations des salles communales. Aujourd'hui, la mairie doit faire l'objet de travaux importants avec comme priorités l'isolation, les choix de chauffage, les éclairages et conditions de travail des agents municipaux. Cette rénovation devra laisser une impression de sobriété, fonctionnalité et s'inclure dans l'environnement en lien avec le SEV. (Bâtiment : Sailly Espace Village)

Présentation du fonds du concours :

En cohérence avec les engagements pris dans le cadre du nouveau Plan Climat Air Energie métropolitain, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'engage à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal. Par conséquent, la MEL a créé un nouveau fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal sur la période 2020-2026 doté de 5 000 000 € par an.

Les leviers d'actions sont nombreux, et s'articulent autour de trois axes caractérisant la démarche « Négawatt » :

- Sobriété énergétique, visant à prioriser nos besoins énergétiques grâce aux changements de comportements, de pratiques, et de modes d'organisation collective (travailler sur les usages, la programmation, l'affectation des bâtiments à de multiples usages...)
- Efficacité énergétique, visant à réduire la quantité d'énergie nécessaire pour un même besoin (rénovation thermique, installation d'équipements performants...)
- Développement de la production d'énergies renouvelables.

Quelles sont les actions soutenues financièrement par le fonds de concours ?

 Etude énergétique et environnementale du patrimoine communal Aide forfaitaire par étude réalisée Aide de 1 000 € pour l'audit énergétique > identifier et ordonnancer un programme de travaux chiffré et argumenté, en coût global, sur la base de deux scenario proposés minimum (BBC rénovation et objectifs réglementaires du décret tertiaire) Aide de 2 000 € pour la Simulation Thermique-Dynamique (STD) > Simuler le comportement thermique des bâtiments en fonction de leur environnement et de leurs conditions réelles d'occupation (confort été/hiver).	 Rénovation énergétique et environnementale du patrimoine communal Taux de participation à hauteur de 40% des dépenses éligibles Concerne l'éclairage public et les bâtiments communaux à l'exception des bâtiments couverts par les autres fonds de concours métropolitains <i>Tous les travaux concourant à la performance énergétique et environnementale (fourniture et/ou pose) respectant les prescriptions techniques imposées dans le cadre du dispositif des CEE uniquement pour les travaux correspondant aux opérations standardisées définies au niveau national</i>	 Production d'énergie renouvelable ou de récupération Taux de participation à hauteur de 40% des dépenses éligibles Installation de la centrale de production sur le patrimoine communal + certains travaux connexes nécessaires à la mise en œuvre des projets de production d'énergies renouvelables , à savoir notamment le renforcement de la structure du bâtiment accueillant l'installation de production d'énergie renouvelable.
Reconstruction d'équipements scolaires issus de bâtiments préfabriqués modulaires Taux de participation à hauteur de 40% des dépenses éligibles Concerne les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les restaurants scolaires Respect du critère E3/C1 afin de garantir la performance énergétique et environnementale de ces futurs équipements		

Aussi,

- Monsieur le Maire propose d'engager le projet de rénovation de la Mairie en bénéficiant de la subvention Fonds de Concours Transition Énergétique et Bas Carbone du patrimoine communal porté la MEL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la rénovation et l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque de la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.
- Adopte :
 - à 11 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

INFORMATIONS DU MAIRE

Rien à signaler.

QUESTIONS DIVERSES :

Rien à signaler.

INFORMATIONS :

Rien à signaler.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 19h30.